

NOTES D'ALLOCUTION

Session I: Evolutions environnementales récentes et projections pour les décennies à venir : Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030.

Intervention de Mme la Ministre Hilde Crevits, Ministre Flamand de l'Energie, de l'Environnement et de la Nature.

Chers collègues,

En qualité de Ministre Flamand de l'Energie, de l'Environnement et de la Nature, c'est un grand honneur de pouvoir adresser la parole à ce forum au nom de la Belgique.

Avant tout, nous voudrions féliciter l'OCDE pour l'élaboration des 'Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030'. Le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la pénurie d'eau et les impacts sur l'environnement et la santé : en voilà des défis importants. Il est à chaque fois nécessaire de développer une bonne intelligence des coûts qu'entraîne un manque de gestion face aux coûts d'une gestion en la matière. C'est ici que l'OCDE possède une niche propre – en tant qu'institution internationale qui utilise des analyses coût-bénéfice comme base pour ses activités.

Cette intelligence des 'coûts de l'inaction' ne suffit cependant plus entièrement. En effet, la distribution des 'coûts de l'action' est souvent ressentie comme injuste par les intéressés, même si le bilan global de cette politique est positif pour la société. Il est donc important, que l'OCDE se commette sur l'intégration de cette dimension distributive dans la Stratégie Environnementale, afin de pouvoir établir le lien entre les coûts de l'action et les coûts de l'inaction.

Pour conclure, je tiens à signaler que la Flandre a bien des approches innovatrices pour affronter les problèmes qui se posent dans les Perspectives à l'horizon 2030. Avec son programme de biomonitoring, la Flandre joue en effet un rôle pionnier au niveau du développement d'une politique axée sur les problèmes de santé liés à la pollution. D'un tout autre ordre, mais non pas moins innovateur, est le programme visant à rétablir le caractère naturel de l'Estuaire de la rivière Escaut, et résultant en un "triple win" entre accessibilité, sécurité et un caractère naturel.

Ces exemples démontrent également, que l'implication active des autorités sub-nationales et locales est d'une grande importance pour l'approche de problèmes environnementaux globaux. Au moment de l'établissement de la Stratégie Environnementale pour la seconde décennie du 21^{ème} siècle, le rôle des autorités sub-nationales et locales devra dès lors être bien défini.

NOTES D'ALLOCATION

Session II : Coopération environnementale entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes

Intervention de Mme la Ministre Hilde Crevits, Ministre Flamand de l'Energie, de l'Environnement et de la Nature.

Chers collègues,

La Belgique appuie la coopération avec des pays non-membres de l'OCDE, par le biais des Programmes d'Adhésion et d'Engagement Renforcé. L'OCDE peut offrir un cadre permettant de collaborer avec ces pays à partir d'un angle spécifique au sujet de problèmes environnementaux et de coopération environnementale. Vu le caractère transfrontalier des problèmes environnementaux, l'élaboration d'une stratégie claire et nette pour le dialogue et la coopération avec les économies émergentes est un défi important pour le 21^{ème} siècle.

Les conclusions des Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030 sont une bonne base pour la détermination des thèmes environnementaux pour la coopération. Le défi climatique constitue dès lors un thème de travail intéressant. Un autre thème important sont les mouvements des déchets dans le cadre de la Convention de Bâle, où l'OCDE joue un rôle important. Troisièmement, coopération avec ces pays dans le domaine de la biodiversité permettrait un meilleur appui et particulièrement le mainstreaming et l'intégration des politiques multilatérales que la Convention sur la Biodiversité est en train de développer concernant plusieurs sujets. En quatrième lieu, l'OCDE détient également l'expertise requise pour ce qui concerne des produits chimiques. C'est pourquoi nous sommes heureux d'apprendre que l'OCDE approuve, à l'exemple de l'UNEP, la 'Strategic Approach to International Chemicals Management' (SAICM).

L'étude de pays en matière d'environnement (EPR) pour la Chine constituait un premier pas important qui a conduit vers de meilleures et de précieuses compréhensions. La participation active d'experts flamands a déjà montré que la Belgique appuie pleinement ce processus.

Dans le domaine des changements climatiques, la coopération avec les économies émergentes est indispensable pour le développement d'un régime international à long terme sur le changement climatique. Les travaux de l'OCDE à cet égard devraient viser à informer les négociations internationales dans le cadre de la Feuille de route de Bali, entre autres sur des questions telles que trouver des interprétations pratiques du principe de «responsabilités communes mais différenciées»,

et la façon d'améliorer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement.

La Belgique souhaite finalement, en tant que membre de l'UE, accueillir l'adhésion de la République de Slovénie et de la République d'Estonie. La Belgique espère dès lors qu'à l'avenir, les autres pays de l'UE n'étant pas encore membre de l'OCDE, puissent se voir offert le statut d'observateur auprès de l'OCDE.

Session III: Compétitivité, Eco-innovation et changement climatique

Intervention de Mme la Ministre Evelyne Huytebroeck, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement , de l'Energie et de la Politique de l'Eau.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

La lutte contre les changements climatiques et l'évolution vers une société à basse intensité énergétique offrent d'immenses opportunités économiques. Les Gouvernements ont un rôle crucial à jouer pour accélérer la transition vers ce nouveau type de développement et pour offrir le cadre le plus adéquat possible permettant aux acteurs économiques d'en bénéficier au mieux.

Nous savons tous que le secteur privé a besoin au plus vite d'un cadre global clair et de perspectives à long terme pour effectuer les meilleurs investissements tout en évitant des distorsions de concurrence dans notre économie de plus en plus globalisée. La solution idéale est bien sûr **l'accord multilatéral post-2012** qui succèdera au régime existant créé par la Convention Climat et son Protocole de Kyoto. Vu l'urgence liée aux changements climatiques et à la nécessité d'orienter les investissements économiques en ce sens, il est indispensable qu'un tel instrument soit adopté à la COP15 de Copenhague en 2009, construits sur les piliers des accords de Bali.

A ce titre, la Belgique rappelle les engagements de l'Union européenne de diminution de 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 dans la perspective d'un accord international. L'Union européenne se dote actuellement d'un « **paquet énergie-climat** » permettant de concrétiser cet objectif. La Belgique soutient fortement ce « paquet énergie-climat » qui constituera un cadre européen important permettant des investissements en matière de réduction d'émissions de CO₂, d'efficacité énergétique et d'éco-innovation.

Concernant la problématique spécifique des fuites de carbones, et des risques qu'ils impliquent à la fois pour la compétitivité des entreprises et pour la lutte contre les changements climatiques, une des meilleures solutions consiste à étendre et renforcer le **marché mondial du carbone** créé par le Protocole de Kyoto. Toutefois, si ce futur régime post 2012 ne prévoyait pas un cadre adéquat pour

éviter la délocalisation des émissions de gaz à effet de serre, des mesures compensatoires devraient être envisagées.

Enfin, sur la question du développement, du déploiement et du transfert de technologies, la Belgique prône une approche « **push and pull** ». Jusqu'à présent, nos pays ont surtout favorisé l'approche « push » en octroyant des subsides à la recherche et au développement par exemple. Afin que les technologies pénètrent vraiment les marchés, une telle approche doit toutefois être accompagnée de mesures « pull » qui, en créant les conditions de marché favorables pour des technologies durables à travers de mesures réglementaires et mesures de type économique et financier, « tirent » ces technologies vers les marchés.

Ce raisonnement vaut aussi pour le transfert de technologie vers les pays en développement en assurant d'un côté des financements et des transferts de technologie directs, mais d'autre part en créant aussi des conditions favorables permettant le transfert de technologies propres, notamment à travers de l'extension du marché de carbone international et une amélioration de la capacité de ces pays à accueillir des investissements, notamment par leur secteur privé. Sur ce thème également, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et son Protocole de Kyoto constituent le cadre international le plus adéquat pour mettre en place une telle approche.

Je vous remercie.

SPEAKING NOTE

Session IV: Déjeuner de travail: Renforcer la coopération interministérielle au service de politiques ambitieuses face au changement climatique

Intervention de M. le Ministre Paul Magnette, Ministre fédéral du Climat et de l'Énergie (french only)

- Le changement climatique n'est plus l'unique affaire de la politique environnementale. Il a des conséquences pour tous les secteurs de l'économie d'une part et il requiert d'autre part de tous les acteurs de notre société qu'ils prennent leurs juste part de responsabilité. L'intégration des objectifs d'une politique de changement climatique dans d'autres domaines politiques est donc essentielle afin de mettre nos sociétés sur la voie d'un avenir faible en carbone et durable. En Belgique nous appréhendons sérieusement cette question grâce à des processus participatifs innovant, rassemblant tous les acteurs publics et de la société civile, que ce soit au niveau fédéral et national ou au niveau régional. Ces processus contribueront à renforcer et légitimer le consensus sur les actions à mener.
- L'énergie, dont les Ministre de l'Environnement, comme moi-même, ont parfois la chance de gérer le Département, mais aussi le transport, l'industrie, l'agriculture, la coopération au développement, la recherche, etc. sont des domaines où nous devons agir d'urgence. Le rôle des politiques financières et économiques est d'une importance critique, non seulement parce que le changement climatique – s'il demeure incontrôlé – aurait des effets désastreux sur l'économie de la planète et nos budgets nationaux, mais aussi parce que les instruments économiques et financiers constituent des outils parmi les plus puissants et efficaces que nous ayons à notre disposition, et enfin, et l'argument n'est point des moindres, parce que la réorientation de nos économies vers un avenir durable, faible en carbone, présente d'énormes opportunités en faveur du développement économique et d'un emploi de qualité.
- En ce qui concerne le rôle de l'OCDE dans l'élaboration de l'architecture de la politique climatique après l'horizon 2012, je vous rappelle que, lors de la Conférence ONU de Bali sur le changement climatique l'an dernier, nous nous sommes tous déjà mis d'accord sur les piliers du régime international futur en matière de changement climatique. Un de ces quatre piliers du Plan d'Action de Bali vise à promouvoir des actions en vue de procurer au pays en

voie de développement des ressources financières et des investissements pour l'atténuation, l'adaptation et la coopération technologique.

- Il s'agit d'un défi majeur, et, en qualité de pays industrialisés, nous devons tenir nos engagements actuels et futurs en préparant des mesures additionnelles, en revalorisant les finances publiques mais encore plus en réorientant les flux financiers du secteur privé vers des investissements durables, notamment dans des processus et technologies écologiques et durables.
- Nous sommes persuadés que le marché du carbone peut jouer un rôle prépondérant dans la mobilisation de fonds en faveur de choix d'investissements soucieux du climat et d'énergies durables, en particulier en ce qui concerne les fonds du secteur privé, les flux d'investissement majoritaires dans les secteurs les plus concernés.
- Il faut que nous considérions également d'autres initiatives qui peuvent aider les pays en voie de développement à devenir plus attractifs pour les investissements et nous devons étudier des mesures innovatrices afin de financer les coûts d'adaptation au changement climatique. La Belgique estime que l'OCDE, de par son expérience ancienne, expertise et autorité en matière de développement peut et devrait informer les négociations sous l'égide de la feuille de Route de Bali, en particulier en ce qui concerne les matières ayant trait à l'aspect financement et investissement.
- Notre capacité en tant que nations développées de montrer au monde entier que nous pouvons obtenir des résultats en matière de financement et investissement fera réussir ou échouer l'accord sur l'avenir du régime de changement climatique international à Copenhague fin 2009. Le signal que nous devons à mon sens donner aux ministres des finances et de l'économie est qu'ils devraient être conscients du rôle critique qu'ils devront assumer dans la réalisation d'un nouvel accord international sur le changement climatique et qu'ils devraient d'urgence entreprendre des actions en conséquence. A cet égard, une rencontre conjointe des Ministres de l'Environnement, des Finances et de l'Economie dans un avenir prochain serait en effet utile.